

Liste des tarifs de dépôt des déchets, en vigueur à partir du 1.1.2025

Type de déchet	Tarif de prise en charge, en CHF, à la tonne					
	Élimination	+ charge suppl.	+ redevance cant.	Total hors TVA	TVA 8.1 %	Total TVA incluse
Déchets combustibles issus de l'industrie et du commerce (décharge directe)	130.00	-	10.00	140.00	11.34	151.35
Déchets combustibles (décharge manuelle)	130.00	20.00	10.00	160.00	12.96	172.95
Déchets difficilement combustibles	130.00	50.00	10.00	190.00	15.39	205.40
Déchets encombrants	130.00	80.00	10.00	220.00	17.82	237.80
Gravats/matériaux inertes (uniquement en petites quantités, en provenance de particuliers)	130.00	10.00	10.00	150.00	12.15	162.15
Élimination des dossiers directement dans la fosse (tel. préavis)	130.00	40.00	10.00	180.00	14.58	194.60
Boues d'épuration séchées (>95% MS)	140.00	-	-	140.00	11.34	151.35
Retenues de grille issues de STEP	130.00	-	10.00	140.00	11.34	151.35
Déchets spéciaux selon OMoD/IFMD	130.00	150.00	10.00	290.00	23.49	313.50
Résidus de nettoyage de routes	130.00	50.00	10.00	190.00	15.39	205.40
Facturation à la pièce						
Chauffe-eau (de particuliers uniquement)	60.00	-	-	60.00	4.80	64.80
Peser l'objet avec bordereau (par ex. camping-car)	14.80	-	-	14.80	1.20	16.00
Enlèvements municipaux avec sac/vignette de la Müve (déchets urbains)	Payés selon taxes sur le volume (sac/vignette Müve)					

Pour les paiements en espèces, les billets de 1000 francs ne sont pas acceptés.

Tarif minimum : Un tarif minimum de CHF 30.00 TVA comprise est facturé par pesée et par type de déchet.

Règles de prise en charge :

- Les déchets encombrants sont des déchets combustibles trop volumineux et trop lourds pour un sac à ordures de 110 l.
- Les déchets mixtes sont soumis au tarif des déchets encombrants.
- Pour le bois équarri, les dimensions maximales sont 10 cm x 10 cm x 1,5 m (traverses de chemin de fer non acceptées)
- Les boues d'épuration et les déchets spéciaux ne sont acceptés que sur réservation
- Interdiction de déposer des bennes/containers non triés (de chantiers, par ex.)
- Interdiction de déposer des bâches non tissées ou des bâches agricoles en plastique
- Interdiction de déposer des déchets combustibles liquides, tels que solvants, peintures et essence
- Interdiction de déposer des déchets radioactifs, des explosifs, produits pyrotechniques ou substances spontanément inflammables
- Interdiction de déposer des matières présentant un risque d'explosion ou d'incendie (poussière organique, copeaux, poussière de ponçage)
- Interdiction de déposer des matières en poudre (poudres, floccs, etc.)
- Interdiction de déposer des pneus
- Interdiction de déposer des produits d'isolation (laine de pierre et de verre)
- Interdiction de déposer des matières recyclables (par ex. papier, verre, PET, etc. → exceptions : voir dépôt gratuit)

Dépôt de déchets non conformes (voir règles de prise en charge)

- Supplément de CHF 200.00 par livraison

Prise en charge gratuite pour recyclage (réservée aux particuliers)

- | | | |
|--|-------------------------------|-----------------------|
| - Vieux métaux | - Piles, batteries de voiture | - Verre de bouteilles |
| - Appareils ménagers / électroniques | - Lampes à basse consommation | - Tubes fluorescents |
| - Collecte de vêtements et de chaussures | | |

Horaires d'ouverture pour le dépôt d'ordures et de matières valorisables :

Du lundi au vendredi : 7 h 30 – 11 h 45 / 13 h 15 – 17 h

Samedi : 8 h – 12 h



Plus d'informations sur
www.mueve.ch/fr/

Vignettes et sacs taxés de la Müve, pour déchets urbains :

(disponibles dans les commerces alimentaires et de proximité de la région de Bienne Seeland, voir site : <https://mueve.ch/fr/valorisation/vignettes-sacs-taxes/> :

Sac/vignette	Tarif à l'unité	Quantité	Prix de vente
• Sac Müve 17 l	CHF 0.60	10 pièces	CHF 6.– TVA incluse
• Sac Müve 35 l	CHF 1.10	10 pièces	CHF 11.– TVA incluse
• Vignette pour déchets encombrants	CHF 1.60	10 pièces	CHF 16.– TVA incluse
• Vignette pour container de commerce (800 l)	CHF 13.–	5 pièces	CHF 65.– TVA incluse

Utilisation des vignettes pour déchets encombrants



Müve Biel-Seeland AG
Müve Bienne Seeland SA



Vignetten vorsichtig lösen
Détacher les vignettes avec prudence

Verwendungsbeispiele ■ Exemples d'utilisation	Anz. Vignetten ■ Nbr de vignettes
60 Litersack ■ sac 60 litres	
110 Litersack ■ sac 110 litres	
Kleinsperrgut ■ petit objets encombrants max. 100x50x50 cm, max. 18 kg	
Kartonschachtel mit brennbarem Inhalt ■ cartons avec contenu combustible max. 50x50x50 cm, verschnürt ■ ficelés	
Kartonschachtel mit brennbarem Inhalt ■ cartons avec contenu combustible max. 100x50x50 cm, verschnürt ■ ficelés	
Bis zu 2 Stühlen aus Holz/Kunststoff ■ jusqu'à deux chaises en bois/plastique	
Nachttisch aus Holz/Kunststoff ■ table de nuit en bois/plastique	
Tisch aus Holz/Kunststoff ■ table en bois/plastique max. 1.5 m x 1.5 m	
Ski, pro Paar ■ skis, par paire	
Wandschrank aus Holz/Kunststoff, pro Türabteil ■ armoires murales en bois/plastique par compartiment/porte	
Sofa/Fauteuil ohne Metallgestell, pro Sitzplatz ■ canapé sans structure métallique, par place Breite ■ largeur max. 1.5 m	
Bettumrandung aus Holz/Kunststoff ■ cadre de lit en bois/plastique	
Teppich gerollt ■ tapis roulé Rollenbreite ■ largeur du rouleau max. 1.5 m	
Matratze einzel ■ matelas simple	
Matratze doppel ■ matelas double	
Lattenrost einzel ■ sommier à lattes simple	
Lattenrost doppel ■ sommier à lattes double	

Vignetten dürfen nicht halbiert werden ■ les vignettes ne peuvent pas être partagées



Weitere Informationen
Plus d'informations
www.mueve.ch



7 629999 660182 >

Version 1.7.2023